



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

truffes

Question écrite n° 20688

Texte de la question

M. Nicolas Forissier appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur les perspectives européennes de développement de la trufficulture. En effet, le développement de la culture et de la commercialisation de la truffe passe immanquablement par le renforcement des réglementations protégeant producteurs et consommateurs. En France, une norme de commercialisation « truffe fraîche » a été mise en place par la fédération française de trufficulture, et détermine les espèces, la qualité, le calibre, les dates de commercialisation. A cet égard, il semble souhaitable de tendre à une harmonisation des règles entre les pays, notamment européens, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. C'est pourquoi il lui demande comment il entend favoriser la commercialisation à l'échelle européenne de la truffe, dans la mesure où celle-ci constitue un revenu complémentaire non négligeable pour de nombreux exploitants agricoles.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Forissier](#)

Circonscription : Indre (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20688

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 juin 2003, page 4918

Question retirée le : 4 mai 2004 (Fin de mandat)